

QUÉBEC

Une ville pour
MOI

NOUS
EMBAUCHONS



CV



Trouver un emploi

Les possibilités d'emploi sont bonnes à Québec. Le taux de chômage est l'un des plus bas au Canada. Il y a beaucoup d'entreprises et les secteurs d'activité sont variés. Comme Québec est une capitale, de nombreuses personnes travaillent dans la fonction publique.

Le numéro d'assurance sociale (NAS)

Le numéro d'assurance sociale (NAS) est un numéro de neuf chiffres dont vous avez besoin pour travailler au Canada ou pour recevoir des prestations et des services liés aux programmes gouvernementaux.

Il n'y a pas de frais pour demander un numéro d'assurance sociale. Vous devez faire votre demande en personne, dans un centre de Service Canada.



Renseignements :

www.servicecanada.gc.ca



Par où commencer?

La session Objectif Intégration ainsi que les services offerts par les centres locaux d'emploi et certains organismes spécialisés sont très utiles pour se familiariser avec le marché du travail à Québec, apprendre à faire un bon curriculum vitae (CV) et se préparer aux entrevues. Faites appel à ces ressources pour bien commencer votre démarche d'emploi.

La session Objectif Intégration



Il s'agit d'une formation gratuite de quelques jours qui aide les personnes immigrantes à s'intégrer au marché du travail. Après avoir appris le français, c'est la première étape pour trouver un emploi.

À Québec, cette formation est donnée par l'organisme Option Travail. Vous pouvez vous inscrire auprès du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion :

www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/fr/services

1 877 864-9191

Emploi-Québec



Emploi-Québec est un organisme gouvernemental qui offre plusieurs programmes aux immigrants.

La plupart du temps, ces programmes sont gratuits. Vous pouvez même recevoir une aide financière pour vous aider à payer vos dépenses pendant que vous étudiez.

Il faut toutefois faire les démarches pendant vos cinq premières années au Québec. Après, vous ne serez plus admissible.

Cours de français

Le français est la langue officielle du Québec. Parler français est donc nécessaire pour trouver du travail. Pour en savoir plus, consultez la fiche d'information Parler français.

Programme d'aide à l'intégration des immigrants et des minorités visibles en emploi (PRIIME)

Pour acquérir une première expérience de travail dans votre métier ou votre profession au Québec.

Programme Québec Pluriel

Des mentors (adultes qui connaissent le marché du travail au Québec depuis au moins cinq ans) aident les jeunes de 16 à 35 ans à trouver un emploi.

Programme Intégration Québec

Pour les personnes formées à l'étranger dans le domaine des technologies de l'information et des communications.

Renseignements:

www.emploiquebec.gouv.qc.ca



Les centres locaux d'emploi (CLE)



Ces centres regroupent des personnes et des outils qui peuvent vous aider à trouver un emploi :

- Vous pouvez obtenir un rendez-vous avec un agent d'aide à l'emploi pour une évaluation de votre dossier.
- Vous pouvez consulter les offres d'emploi affichées sur place.
- Vous pouvez utiliser les équipements de la salle multiservice pour faciliter votre recherche d'emploi, avec le soutien d'un agent si nécessaire.
- Vous devez présenter une pièce d'identité avec photo, fournir votre numéro d'assurance sociale et une preuve de résidence permanente.

Renseignements :

www.mess.gouv.qc.ca/services-a-la-clientele/centre-local-emploi

La Loi sur les normes du travail

Cette loi protège les salariés en imposant des conditions minimales de travail : le salaire, la durée de la semaine de travail, les congés, les procédures de congédiement, etc.

Un employeur peut offrir des conditions plus avantageuses, mais il ne peut jamais imposer des conditions de travail moins bonnes que celles prévues par les normes. Sinon, il s'expose à des amendes et à des poursuites judiciaires.

Renseignements et plaintes : auprès de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail, au 1 844 838-0808

Consultez aussi :

www.educaloi.qc.ca



Bon à savoir

- Dans le monde du travail, comme partout ailleurs, les hommes et les femmes sont traités de manière égale.
- La hiérarchie est habituellement souple et peu formelle et avec un nombre limité de niveaux hiérarchiques.
- En général, les dossiers que vous présentez doivent être courts et aller à l'essentiel.
- Lors des rencontres et des réunions, il faut être ponctuel et respecter l'ordre du jour.
- En général, les repas d'affaires ont lieu le midi et ne durent pas plus d'une heure et demie. L'hôte paie parfois pour ses invités, mais la plupart du temps, chacun paie son repas.
- Il n'est pas toléré d'offrir un cadeau pour obtenir un traitement spécial. On appelle cela « donner un pot-de-vin ». Cela peut être considéré comme un acte de corruption et entraîner des conséquences judiciaires.

Le salaire minimum



Le salaire minimum est le salaire le plus bas qu'un employeur peut payer à ses employés, que ceux-ci travaillent à temps plein ou à temps partiel. Le salaire minimum augmente au fil des ans.

La Ville de Québec comme employeur



La Ville de Québec engage des centaines de personnes par année. Pour voir les emplois offerts et soumettre votre candidature, consultez le portail Recrutement en ligne de la Ville : www.ville.quebec.qc.ca/emplois

Si aucun emploi n'est disponible dans votre domaine pour le moment, vous pouvez quand même offrir vos services.

Il est important de cocher la case « Je désire recevoir des avis d'offres d'emploi par courriel » ainsi que de sélectionner les fonctions qui vous intéressent. Assurez-vous de remplir toutes les étapes jusqu'à la fin, puis confirmez votre inscription.

Programme de stages pour personnes issues de l'immigration

Ce programme offert par la Ville de Québec permet aux nouveaux arrivants d'avoir une expérience de travail dans leur domaine. Les stages sont rémunérés et durent six mois, à raison de 35 heures par semaine.

Pour en savoir plus : www.ville.quebec.qc.ca/emplois/stages

Conservez vos documents



Il est important de conserver les documents que votre employeur vous remet. Le formulaire T4, par exemple, est nécessaire pour calculer vos impôts.

Organismes d'aide à l'emploi

Option Travail

Accompagne les personnes immigrantes et les personnes de 16 ans et plus dans leur intégration socioprofessionnelle et dans leurs démarches d'orientation, de transition de carrière, de préparation et de maintien en emploi.

www.optiontravail.com

418 651-6415

Service d'orientation et d'intégration des immigrants au travail (SOIT)

Appuie les personnes immigrantes dans leur projet professionnel et les employeurs dans leurs démarches de recrutement.

www.soit.quebec

418 648-0822

Groupe intégration travail

Accompagne, outille, prépare et mobilise les personnes, notamment les personnes immigrantes désirent intégrer rapidement le marché du travail.

www.git.qc.ca

418 686-1888

Centre RIRE 2000

Accompagne les adultes et les jeunes des communautés culturelles dans leur intégration socioéconomique au sein de la société québécoise par des formations d'appoint, des activités de sensibilisation, etc.

www.r2000.qc.ca

418 524-5609